Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260427-2026_052-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 15/04/2026

Date de la convocation
10/04/2026

Date d'affichage
10/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an 2026, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, Mme HASCOET Marie, M. SORRE Bertrand.

Excusés avec procuration : Mme POULAIN Justine donne pouvoir à M. BLANCHET Jacques. M. BROSSAIS donne pouvoir à M. SINOQUET Vincent.

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-052

Objet de la délibération : RESTAURATION : TARIFICATION DES REPAS LIVRES AUX COMMUNES EXTERIEURES - RESTAURANT MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose la proposition du tarif des repas livrés aux communes extérieures.
Actuellement la cuisine centrale de la commune produit et livre des repas sur les écoles de Saint-Aubin-des-Landes, Cornillé et sur les centres de loisirs de Domagné et Saint-Jean-sur-Vilaine.

Avec les inflations sur les denrées alimentaires qui tous les ans prennent 3% et au vu du maintien du tarif depuis 2023, l'équipe municipale propose une augmentation de 3%.

Il propose les tarifs suivants :

Repas enfant		Repas Adulte (EP / PD)		Repas Adulte (Complet)	
Au 1/09/2023	Proposition	Au 1/09/2023	Proposition	Au 1/09/2023	Proposition
4.95 €	5.10€	5.88 €	6.05 €	6.95 €	7.15 €

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** le tarif du repas du restaurant scolaire dans les conditions décrites ci-dessus,
- **DIT** que les tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs.

pour : 14, contre : 4 (Jacques Blanchet, Justine Poulain, Bertrand Sorre, Marie Hascoët) ,
abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel